

Rencontre régionale : Vers une Île-de-France zéro plastiques 30 novembre 2021 - Maison du Zéro déchet

Questions-réponses en ligne



1) Actions de prévention et gestion des déchets plastiques par les pouvoirs publics

Dispositifs d'aides Plastiques

Région Île-de-France - Service Économie Circulaire et Déchets – Anne-Sophie DE KERANGAL
ADEME Île-de-France - Claire PEYET-FEBRER, Référente Plastique

A quelle échéance la Région IDF a prévu de mettre en place l'arrêt des contenants jetables (plastique et cellulose) dans les restaurants scolaires des lycées ?

ORDIF : La loi EGALIM impose dans un premier temps l'arrêt de l'utilisation de contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe ou de service en matière plastique à échéance 2025.

La région IDF n'anticipera-t-elle pas cette interdiction ? (au regard des risques liés aux perturbateurs endocriniens pour les lycéens)

Région : 95% des lycées franciliens (452) ne sont pas concernés par cette interdiction du fait que les repas servis sont produits et consommés sur place (423 lycées) ou bien que les élèves déjeunent dans un autre établissement scolaire (29 lycées).

4% des lycées (21) ont recours à une livraison de repas par un prestataire public ou privé en bacs inox (13 lycées) ou en barquettes recyclables (8 lycées). Ces établissements respectent donc par anticipation l'abandon des contenants plastiques pour la réchauffe des repas.

Pour éviter les dépôts sauvages, qui coûtent aux collectivités, ne peut-on pas "rétribuer" l'entrepreneur vertueux qui rapporte ses déchets à la déchetterie plutôt que de lui faire payer ? Les économies réalisées sur la récupération des déchets peuvent être utilisées en ce sens.

Région IDF : la prise en charge de la gestion des déchets représente un coût, il n'est pas possible de "rétribuer" l'entrepreneur vertueux qui selon la réglementation est responsable de ses déchets. Concernant les déchets du BTP, il est prévu une filière REP qui devrait à terme réduire les dépôts sauvages.

A quel horizon une filière de recyclage des masques à usage unique est-elle envisageable ?

Marc MADEC – Polyvia : il n'existe pas de filière organisée mais des entreprises se sont lancées dans le recyclage des masques comme la société PLAXTIL <https://www.plaxtil.com/>

Région IDF : fin 2020, la Région IDF a lancé un appel à manifestation d'intérêt en vue de structurer une filière francilienne de recyclage des masques à usage unique ; l'AMI et les lauréats, voir <https://www.iledefrance.fr/apportez-vos-solutions-pour-recycler-les-masques-jetables-de-la-lutte-anti-covid-19>

La région peut-elle impulser l'arrêt des barquettes jetables en restauration scolaire dans les collèges/primaires/maternelles/crèches ?

Région IDF : La Région accompagne des projets d'économie circulaire permettant de réduire le recours aux plastiques à usage unique, comme cela a été présenté lors de la présentation d'Anne-Sophie de KERANGAL. Par ailleurs la réglementation prévoit l'interdiction d'utilisation de barquettes en plastique dès 2025 pour la restauration collective en établissements scolaires et universitaires, ainsi que dans des établissements d'accueil des enfants de moins de 6 ans.

Exemples de projets accompagnés : retours d'expériences

Commune de Fontenay-sous-Bois - Maxime CORDIER, Responsable du service restauration

Qu'en est-il des barquettes en cellulose qui sont en réalité plastifiées ? Soit par une fine couche plastique soit par un liant ?

Maxime CORDIER - Fontenay-sous-Bois : Oui c'est exactement ce que j'ai dit dans mon propose introductif, la cellulose même biosourcée reste un plastique de part la présence d'une petite partie de plastique et reste à usage unique. Don une solution forcément transitoire. A de nombreux égards, bien plus vertueuse que le PET mais transitoire

Information : L'association *Cantine sans plastique France, constituée de parents, est très engagée dans cette lutte contre l'usage des plastiques dans les cantines des crèches jusqu'à l'université.*

Bonjour, peut-on avoir les coordonnées pour le bac inox ?

Maxime CORDIER - Fontenay-sous-Bois : <https://www.warmcook.com/marques/14-cuitisan>

Est-il possible d'avoir les coordonnées de votre association ? A Saint Ouen nous avons une cuisine centrale où le Syrec a entamé une expérimentation avec le siresco (REcolim) et d'autres, ont mutualisés leurs expérimentations pour faire évoluer et les pratiques.

Maxime CORDIER - Fontenay-sous-Bois : <https://www.agores.asso.fr/>

Oui je connais bien Bruno Le Saec et Frédéric Souchet, ils font partie de l'association AGORES et de notre GT plastique depuis 2018. Recolim avec les travaux du SIVU Bordeaux Mérignac est à ce jour le projet le plus avancé concernant les grosses cuisines de restauration collective et leur sortie du plastique et de l'usage unique. Ils font tous les deux, avec leurs équipes, un travail remarquablement difficile mais engagé au service de leurs collectivités adhérentes. Les élus comme vous doivent être leur soutien, à leur écoute et à leur côté pour faire avancer ce sujet capital.

Monsieur Cordier a-t-il des études préalables pour prouver l'innocuité de ce nouveau "inox micro-ondable" svp ?

Maxime CORDIER - Fontenay-sous-Bois : Si par innocuité vous entendez « analyse de migration des nanos », alors oui le fabricant a fait cette étude au même titre que tous les fabricants d'inox alimentaire. L'inox reste, à ce jour avec le verre, la solution présentant le moins de migration.

Les couvercles ont-ils une partie en plastique ou en verre ? Pour voir comment le recycler en fin de vie (éco-conception si on veut pousser).

Maxime CORDIER - Fontenay-sous-Bois : les couvercles sont à l'heure actuelle en plastique. C'est la piste de recherche du concurrent du fabricant que j'ai choisi qui mettront bientôt à disposition l'équivalent bac + couvercle tout en inox.

Une étape restant possible, à savoir le sertissage d'une feuille d'aluminium remplaçant le couvercle.

Soofût - Hugo DAUDET, Coordinateur

C'est bien de cibler le plastique et les fûts mais là j'aimerais bien connaître l'avantage en terme de cycle de vie. Car de temps en temps le remplacement augmente les émissions à cause du transport.

Marc MADEC – Polyvia : si en France les fûts de bière en plastique ne sont pas recyclés, il existe des filières dans certains pays du nord de l'Europe (c'est vrai qu'ils sont de gros consommateurs de ce breuvage) : <http://resource.co/article/new-recycling-scheme-single-use-plastic-beer-kegs-13003>

Hugo DAUDET – Soofût : vous trouverez ici l'ACV réalisé par l'ADEME sur le sujet :

https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/71170_rapport_reutilisation_emballages_chr_vf.pdf

L'étude partage notamment que, dans le cas où le fût plastique n'est pas recyclé et pour un transport d'approche en camion, le fût en acier réemployable est la meilleure solution si la distance d'approche est inférieure à 400km. C'est pour cela que nous déployons des petites unités de lavages qui agissent localement.

Minimum - Marius HAMELOT, Président Directeur Général

Comment LE PAVE récupère la ressource plastique ?

Marius HAMELOT – Minimum : Pour récupérer les déchets nous collaborons avec différents acteurs clés dans les filières de recyclages comme : les collectivités, organismes publics et recycleurs.

Quels déchets visés exactement ? Les emballages PEHD issus de la collecte sélective ? Car aujourd'hui ce déchet a une filière de recyclage bien développée (tubes de canalisations).

Nous visons tous les déchets plastiques (PS/PP/PE/ABS/PMMA/PC) et autres sur lesquels les débouchés sont peu développés. Actuellement nous travaillons avec du PEHD PCR et Post industriel. Nous portons une attention toute particulière aux thermo-plastiques composites pour nos prochains approvisionnements (PS/Alu – Carton/PE - PE/PET etc..).

Fornells - David MAIZERET , Président Directeur Général

(pas de question en ligne)

2) Filières de traitement des plastiques et perspectives

ORDIF - Florian LACOMBE, Chargé d'études/projets Déchets d'Activités Economiques et déchets dangereux

Etat des lieux de la production et du traitement des déchets plastiques franciliens

FNADE Île-de-France - Fabienne PIOTELAT, Présidente

Les enjeux du recyclage des plastiques

VALORPLAST - Nesrine KHOUS, Déléguée régionale

Bâtir les filières de demain

Un plastique produit deviendra tôt ou tard, après un cycle de recyclages successifs, un plastique polluant. Le recyclage du plastique, érigé en priorité, peut dédouaner la prévention. J'attends un message clair que toute production de plastique est une pollution majeure, en GES et en biodiversité ?

Marc MADEC – Polyvia : le recyclage des plastiques qui comprend la collecte des déchets plastiques est justement là pour éviter les fuites dans l'environnement. Le recyclage n'est qu'un des axes de la réduction de l'impact environnemental de ce matériau. Il faut s'inspirer des 7 piliers de l'économie circulaire tels que définis par l'ADEME :

<https://www.ademe.fr/expertises/economie-circulaire>

Sans langue de bois, en ile de France, 70% des déchets sont incinérés. Quel est le plan pour réduire la taille des incinérateurs afin de mieux favoriser le recyclage. Si on continue à enfouir et à incinérer on n'arrivera jamais à recycler. L'Île-de-France devrait donner le ton !

ORDIF : Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets d'Ile de France donne des orientations majeures et notamment sur la maîtrise des capacités de traitement :

<https://www.iledefrance.fr/PRPGD>

Information Alexandre FEKETE – Rejoué : Notre association Rejoué a besoin de l'aide du plus grand nombre pour travailler au développement du recyclage des jouets ne pouvant être réemployés. Je reste à votre disposition pour en parler.

cooperationter@rejoue.asso.fr

Information Lise Nicolas - Co-fondatrice M. & Mme Recyclage : 60000 résines. 5000 si on essaie de réduire au minimum.

Florian LACOMBE - ORDIF : Si l'on se réfère à la normalisation internationale¹, il faut considérer environ 130 polymères de base (ex : PET, PE-HD,...). La diversité des plastiques vient des modifications de ces polymères de base (42 suivant cette norme, et jusque 4 pouvant être « cumulées », tels que « bromé », « saturé »). A ces modifications, il y a l'infinité des compositions finales après ajouts des additifs, charges etc... Ce ne sont ici que les polymères de base, auquel il faut ajouter les polymères « de spécialité ». Une base de données parmi les plus complètes recense une liste de 9 350 grades (matières premières plastique c.a.d. une « recette » précise associant résine(s), additifs, charges...).

<https://www.campusplastics.com/campus/list>

D'autres matériaux connaissent également une grande diversité (ex : 30 000 « nuances » d'alliages d'aluminium dans le monde²). En revanche, la particularité des plastiques en recyclage est que les résines sont incompatibles au recyclage entre elles, non-miscibles (sauf exceptions pour des copolymères). Comme pour les autres matériaux, les qualités des matières plastiques entrant en recyclage sont le plus souvent « diluées », donc abaissées, par les mélanges de grades différents et par le vieillissement des matériaux (sous-cyclage). Il existe des exceptions comme par exemple le recyclage de bouteilles PET « bottle-to-bottle » qui permet de conserver le grade « alimentaire » pour refabriquer de nouvelles bouteilles.

[Lien vers une visite virtuelle en vidéo de France Plastique Recyclage \(Source : PAPREC\)](#)

Le terme Recyclable ne devrait pas être utilisé sur les emballages. C'est binaire 0/1 il y a une filière de recyclage qui existe ou non. C'est recyclé ou non.

Marc MADEC – Polyvia : L'article 13 de la loi AGECE prévoit que les metteurs en marché informent les consommateurs du caractère recyclable de leurs produits. Cela concernera les emballages, entre autres. CITEO propose TREE un outil qui permet d'évaluer la recyclabilité d'un emballage ménager.

Par ailleurs, le centre technique industriel de la plasturgie IPC en collaboration avec le COTREP a récemment inauguré une ligne de recyclage pilote qui permet de tester dans les conditions réelles la recyclabilité d'emballages plastiques souples.

Le PLA (acide polylactique) se dégrade en nano particules de plastique, nocives pour l'environnement et contiendrait des substances toxiques pour l'homme ?

Nesrine KHOUS – Valorplast : Il y a à ce jour très peu d'emballages en PLA mais effectivement l'impact sur la santé et l'environnement est aussi à prendre en compte.

Quid du recyclage d'emballages ayant contenu un déchet dangereux ? Est-ce possible ?

Nesrine KHOUS – Valorplast : Oui c'est possible il y a des process dédiés. Il faut avant tout séparer le déchet dangereux des autres déchets pour ne pas impacter le recyclage de ces derniers et l'orienter vers les bonnes filières. En parallèle, il y a également un travail pour développer ces filières.

Florian LACOMBE - ORDIF : Voir état de l'art 2016 par l'association RECORD (avec le soutien de l'ADEME)

[Rapport - Recyclage des emballages plastiques ayant contenu des produits dangereux](#)

[Synthèse - Recyclage des emballages plastiques ayant contenu des produits dangereux.](#)

Le composite est-il pris en compte dans votre problématique et quelles solutions existent à ce jour ?

Nesrine KHOUS – Valorplast : Il y a des travaux en cours notamment pour recycler les différents objets plastiques intégrés dans les nouvelles filières REP.

Florian LACOMBE - ORDIF : C'est un autre enjeu à venir, ces plastiques renforcés de fibres (verre, carbone, mais aussi fibres végétales tels que le lin, etc...), heureusement des solutions ont été identifiées dès 2017 :

<http://agrobiobase.com/sites/default/files/dossiers/fichiers/crecof-guide-du-recyclage-des-composites.pdf>

¹ Norme ISO 1043-1 Plastiques — Symboles et termes abrégés — Partie 1: Polymères de base et leurs caractéristiques spéciales

² <https://www.totalmateria.com/page.aspx?ID=NuancesAluminium&LN=FR>

Une mise à jour de ce guide est attendue pour la fin février 2022 (Source : Catherine Moncel, L'écho circulaire, 2 décembre 2021 <https://lecho-circulaire.com/la-filiere-composites-peine-a-recycler/>).

Y a-t-il des études en cours sur une mutualisation des différents types de plastiques pour recyclage ?

Nesrine KHOUS – Valorplast : C'est difficile d'imposer tel ou tel plastique par contre il est important d'accompagner les industriels pour essayer d'orienter au maximum les choix vers les filières déjà existantes et de travailler conjointement avec eux pour créer de nouvelles filières si jamais il est pertinent d'utiliser de nouvelles résines (meilleures caractéristiques techniques ou bien permet de minimiser l'impact sur l'environnement).

3) Impacts sur l'environnement et économie circulaire : comment faire mieux ?

POLYVIA - Marc MADEC, Directeur Développement Durable

Incorporation de plastique recyclé : enjeux et opportunités

Zero Waste France - Alice ELFASSI, Responsable des affaires juridiques

Quelles politiques de prévention des plastiques à usage unique ?

Laboratoire Eau Environnement et Systèmes Urbains (Leesu) - Romain TRAMOY, Post-Doc

Les macroplastiques dans le bassin de la Seine

La meilleure solution pour réduire les déchets plastiques n'est-elle pas de réduire notre consommation de plastique, en le substituant par des matériaux durables ? Le recyclage est coûteux et énergivore et ne doit pas être perçu comme la solution miracle !

Marc MADEC – Polyvia : Notre approche est basée sur les 3R : réduction, réemploi/réutilisation et recyclage. Nos industriels font la chasse au poids des pièces plastiques qu'ils fabriquent. Dans l'emballage, les progrès ont été très importants et il y a encore des marges de manœuvre. Le réemploi/réutilisation est un axe de travail important qui oblige à revoir le modèle économique (logistique retour, réparation, lavage...). Quant au recyclage il y a encore des progrès à faire selon les filières. Les nouvelle REP (bâtiment, jouets, bricolage & jardin, sport & loisirs, emballages de la restauration, emballages industriels et commerciaux) vont permettre de mettre en place ces filières.

Qu'en est-il pour la classification des recyclages ? Intégrer de la matière issue de chutes de production lors du recyclage c'est vraiment pas la même chose que d'intégrer de la matière issue du recyclage des emballages ménagers... l'effort à fournir n'est vraiment pas le même.

Marc MADEC – Polyvia : Effectivement, il faut bien définir ce qu'est une matière plastique recyclée (MPR). Il y a le post-consommation, le pré-consommation et les rebuts internes. Il y a quelques semaines au niveau européen, car une définition ne peut s'établir qu'à ce niveau-là pour des questions de compétitivité et de concurrence loyale entre industriels français, italiens, allemands ou belges, la Circular Plastics Alliance, une instance commune entre la Commission européenne et la filière plastique a publié un document qui encadre la notion de MPR,

voir <https://ec.europa.eu/docsroom/documents/46954?locale=fr>

Les bioplastiques aujourd'hui n'ont pas prouvé leur innocuité au niveau des perturbateurs endocriniens et finissent en déchets

Marc MADEC – Polyvia : Le règlement REACH régit les substances chimiques en Europe. Aucun produit ne peut être mis sur le marché européen s'il ne respecte pas ce règlement qui est l'un des plus stricts au monde. REACH traite des perturbateurs endocriniens.

Un plastique produit deviendra tôt ou tard, après un cycle de recyclages successifs, un plastique polluant. Le recyclage du plastique, érigé en priorité, peut dédouaner la prévention. J'attends un message clair que toute production de plastique est une pollution majeure, en GES et en biodiversité ?

Marc MADEC – Polyvia : Question répondu plus haut.

Si TOUS les pots de yaourt étaient recyclés en cintre, est-ce que l'on aurait pas trop de cintres sur le marché pour leur durée de vie attendue ? Est-ce que ces cintres en fin de vie peuvent ensuite être recyclés ? On aurait toujours besoin de pétrole pour fabriquer des pots de yaourt par contre !

Marc MADEC – Polyvia : Les pots de yaourt en polystyrène recyclés servent effectivement à fabriquer des cintres. Les fabricants de cintres comme tous industriels ne produisent que ce que le marché leur demande.

Florian LACOMBE - ORDIF : des collectes séparées de cintres existent de magasins de vêtements comme en témoignent des balles de cintres vues en centres de tri DAE. Des régénérateurs s'intéressent à ces flux (surtout le cintre tout plastique).

Le "zéro déchet plastique" c'est aussi encourager l'emploi de produits ne demandant pas d'emballages plastiques (cf. barquettes inox, savons solides, etc) . Quels leviers peut actionner la Région pour encourager les consommateurs en ce sens ?

Région IDF : La Région accompagne les porteurs de projets qui permettent de réduire voire supprimer les emballages plastiques (vrac, consigne pour réemploi), cf la présentation d'Anne-Sophie DE KERANGAL.

Où en sont concrètement nos partenaires européens concernant la prévention dans l'usage du plastique et du jetable et n'y a -t-il pas des concertations/mutualisations mises en oeuvre concernant les solutions de recyclages, de filières, de procédés techniques, AI, etc.. ?

Marc MADEC – Polyvia : Le recyclage des plastiques est un marché européen. En France, nous avons la chance d'avoir les leaders mondiaux de ce secteur avec Paprec, Suez et Veolia. Il y a aussi des centaines d'ETI, PME voire TPE qui opèrent dans cette industrie et qui collaborent avec leurs homologues européens.

Bio plastique souvent synonyme de déforestation

Marc MADEC – Polyvia : Les plastiques biosourcés utilisent de plus en plus des sous-produits ou des déchets de l'agriculture <http://www.bioplastiques.org/>

Y a-t-il un sens - pour l'environnement - de développer une filière spécifique de recyclage des masques à usage unique ? Si cela n'a pas franchement d'intérêt, est-ce a minima utile pour développer la prise de conscience du grand public ? L'ADEME, a-t-elle une position sur ce sujet ?

Florian LACOMBE - ORDIF : L'Assemblée nationale a été saisie d'une mission « flash » d'information sur le traitement des masques usagés :

<https://www2.assemblee-nationale.fr/content/download/326295/3184575/version/2/file/COMMUNICATION.pdf>

Claire PEYET - ADEME IDF : L'ADEME a ensuite lancé des travaux d'étude en avril 2021 dont les résultats sont attendus.

Les recommandations de l'ADEME à l'attention des entreprises sont actuellement les suivantes :

- La collecte séparée avec recyclage permettrait de réduire les émissions de GES par rapport à la collecte en mélange (avec de nombreuses hypothèses, dont le recyclage en granulés de R-PP).
- Les entreprises peuvent faire appel à un prestataire qui respecte les consignes sanitaires (hygiénisation notamment) et qui peut parfois assurer le recyclage d'autres déchets (en PP notamment - comme les blouses, charlottes jetables, ...)
- Cette collecte séparée n'est pas obligatoire à l'heure actuelle.
- Surtout ne pas jeter ses masques dans les bacs jaunes/bacs de tri (risques sanitaires pour les trieurs).
- A défaut de collecte séparée, jetez vos masques dans les OMr

Points de vigilance :

- Les coûts simulés de collecte et de traitement sont élevés (à la tonne).
- Construire un projet sur le seul gisement des masques n'est pas suffisant, il est à coupler/renforcer avec d'autres déchets (en PP notamment, cf. ci-dessus)
- A l'inverse, avec le gisement des EPI en secteur agroalimentaire ou santé, cela peut être intéressant.

Florian LACOMBE - ORDIF : Les recommandations sanitaires ci-dessous s'appliquent pour les masques sans filière dédiée.
(hors activités de soins)



COVID-19

LES BONS GESTES FACE AU CORONAVIRUS : OÙ JETER LES MASQUES, MOUCHOIRS, LINGETTES ET GANTS ?



Ces déchets doivent être jetés dans un **sac poubelle dédié, résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnel.**



Lorsqu'il est rempli, ce sac doit être **soigneusement refermé, puis conservé 24 heures.**



Après 24 heures, ce sac doit être jeté dans le **sac poubelle pour ordures ménagères.**



Ces déchets ne doivent **en aucun cas être mis dans la poubelle des déchets recyclables ou poubelle «jaune»** (emballages, papiers, cartons, plastiques).

Pour les professionnels de santé et les personnes infectées ou symptomatiques maintenues à domicile : suivre les recommandations du ministère des Solidarités et de la Santé pour la gestion de vos déchets.

Vous avez des questions sur le coronavirus ?


GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS


0 800 130 000